



Bien terrien à se partager

Par **Memed**, le **20/05/2019** à **21:18**

Bonjour Maître, après le décès de ma mère en 2012, J'ai hérité avec ma sœur et mes deux frères de bien Terriens. Nous avons partagé ces parcelles en deux groupes de deux personnes. Aujourd'hui mon frère avec qui j'avais ma part est décédé récemment. Donc ma sœur (de père et de mère)est mon autre frère (demi-frère) de ma mère , ont hérité de la part de mon frère décédé. Je souhaite récupérer ma part tout seul, car maintenant nous sommes trois sur les parcelles. Nous avons refait une Faridha chez le notaire . je possède 75 % ma sœur 15 % et mon autre frère 10 % et voudrais savoir quelle procédure je dois faire .
Bien Cordialement

Par **youris**, le **21/05/2019** à **10:23**

bonjour,

vu que vous employez le terme " Faridha ", j'en déduits qu'il s'agit d'une succession étrangère pour lequel notre site de conseils juridiques de droit français n'est pas compétent.

salutations

Par **Memed**, le **21/05/2019** à **17:07**

Bonjour, J'étais persuadé d'être sur un site de blog d'avocats algériens qui répondez à des messages. Je vous remercie pour votre réponse. Bien cordialement